

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 095.2016
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 1
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

095.2016 : Création d'un poste d'agent permanent à temps non complet (adjoint administratif ou du patrimoine de 2ème classe) chargé de l'accueil à la Maison rurale de l'Outre Forêt.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 31 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Recu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_095_2016-DE

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, et le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine,

Considérant les besoins du service,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, deux abstentions, décide :

- **De créer un poste d'adjoint administratif ou du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet, 6,5/35^{ème}, affecté à la Maison rurale de l'Outre Forêt, et en charge de travaux administratifs et d'accueil,**
- **D'autoriser le président à procéder à la déclaration de vacance du poste et aux formalités de publication de l'offre,**
- **De fixer la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie C),**
- **De solliciter le cas échéant le concours du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour le portage de ce poste et d'autoriser le président à signer la convention correspondante, fixant les modalités de portage du poste,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

